

COMPTRE RENDU DE LA RÉUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU 28 MAI 2014

Les convocations ont été envoyées le 21/05/2014.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs APPRATTI, BAUDAIN, BELLIN-CROYAT, BERGER, BORG, BOUCHET BERT PEILLARD, BURDET, CADOUX (J-C), CADOUX (M-M), CAILLET, CERIA, CHAUTEUPS, COHARD (R), COHARD (G), COMTE, DELAPIERRE, ENGRAND, EXERTIER, GRANGEAT, GRANIER, GUILLAUD, GUILLUY, JACQUEMET, JOLY, LAMBERT, MAITRE, MANDRAY, MENEGHIN, MILLET, MOLLARD, MONNET, PAGET, PELLET, PORTSCH, RAFFIN, RAFFOUX, RAVIER, ROSSIGNOL, ROYBON, SAEZ, SANTAIS, SANZONE, SCHWARTZMANN, SEAUVY, SIBUÉ, STEFANY, TESSANNE, VAUSSENAT, VENTURINI-COCHET.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs BERTHET, CARAGUEL (pouvoir à Mme MILLET), KOHLY (pouvoir à Mme JACQUEMET), MARET (pouvoir à M. GUILLUY).

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BAHUREL, CROUTEIX, HALLOSSERIE, HUYGHE, PEILLEX, ROSSI, VIRET.

Membres : 60

Quorum : 31

Présents : 49

Votants : 52

Assistent également : les agents du SIBRECSA, M.GRUET pour la Sté IDEX, M.DUPON et Mme SIBUET pour Sté la SIBUET, M.GIROD pour Valespace.

## **SOMMAIRE**

- 1- Installation du Comité Syndical
- 2- Election du Président
- 3- Election des Vice-présidents
- 4- Composition du Bureau
- 5- Délégations du Comité Syndical au Président
- 6- Indemnités de conseil au Trésorier

*Présentation du SIBRECSA  
Informations et questions diverses*

---

M. Charles BICH, président sortant, ouvre la séance à 18h30 et remercie les délégués du dernier mandat pour leur présence et leur implication lors des réunions du comité. Après la présentation de M. Christophe BORG, son successeur à la mairie de Pontcharra, M. BICH se rappelle des présidents du SIBRECSA auxquels il a lui-même succéder, M. RINCHER et Mme ROSATTI en 1983. Considérant que le syndicat est aujourd'hui très bien équipé avec son UIOM, ses 5 déchèteries et un système de collecte sélective, M. BICH se souvient des réflexions et du travail pour en arriver là, notamment en 1998 avec la perspective (non aboutie) d'une nouvelle UIOM sur Aiton. Avec la mise en œuvre d'un traitement des fumées et diverses mises aux normes depuis, l'usine d'incinération fonctionne bien avec des coûts pouvant être maîtrisés, et ceci malgré les différents prestataires car le personnel est resté rattaché à l'UIOM, M. BICH félicite ainsi M. GRUET, directeur de l'usine pour son travail tout au long de ces années. La société Sibuet Environnement est également remerciée pour son travail dans la gestion des déchèteries, de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective. M. BICH termine en rappelant que malgré la création des communautés de communes, il a toujours souhaité que les élus des communes du SIBRECSA puissent s'exprimer et que les personnes sensibles au domaine des déchets puissent s'investir même si elles ne sont pas déléguées communautaires, notamment pour des questions de quorum.

La parole est accordée à Mme Béatrice SANTAIS qui remercie M.BICH, en son nom et en celui des délégués sortants, « le SIBRECSA s'était lui, lui s'était le SIBRECSA » a-t-elle avancée. Mme SANTAIS se

félicite de cette longue collaboration Isère/Savoie et souhaite qu'elle perdure malgré les pressions, tout intégrant une représentation des communautés de communes adhérentes.

Suite à cette intervention M.BICH installe le comité et chaque membre se présente, ainsi que le personnel du syndicat.

## **1- Installation du Comité Syndical**

2014- 001 (5.2)

Monsieur BICH installe dans la fonction de membre du Comité Syndical les délégués des communautés de communes adhérentes (les communautés de communes du Pays de Montmélian et de La Rochette Val Gelon ayant fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2014 au sein de la communauté de communes Cœur de Savoie) au SIBRECSA suivant la liste ci-après. Le Comité Syndical est composé de 60 délégués.

Monsieur	<b>APPRATTI</b>	Carlo	Madame	<b>KOHLY</b>	Martine
Monsieur	<b>BAHUREL</b>	Luc	Monsieur	<b>LAMBERT</b>	Ludovic
Monsieur	<b>BAUDAIN</b>	Philippe	Monsieur	<b>MAITRE</b>	André
Monsieur	<b>BELLIN-CROYAT</b>	Michel	Monsieur	<b>MANDRAY</b>	Yves
Monsieur	<b>BERGER</b>	Yann	Monsieur	<b>MARET</b>	Jean-Louis
Monsieur	<b>BERTHET</b>	Daniel	Monsieur	<b>MENEGHIN</b>	Jean-Philippe
Monsieur	<b>BORG</b>	Christophe	Madame	<b>MILLET</b>	Régine
Monsieur	<b>BOUCHET BERT PEILLARD</b>	Yannick	Monsieur	<b>MOLLARD</b>	Jean-François
Monsieur	<b>BURDET</b>	Gérard	Monsieur	<b>MONNET</b>	Robert
Monsieur	<b>CADOUX</b>	Jean-Claude	Monsieur	<b>PAGET</b>	Pascal
Madame	<b>CADOUX</b>	Marie-Madeleine	Monsieur	<b>PEILLEX</b>	François
Madame	<b>CAILLET</b>	Jessica	Monsieur	<b>PELLET</b>	Bernard
Monsieur	<b>CARAGUEL</b>	Bruno	Monsieur	<b>PORTSCH</b>	Eric
Monsieur	<b>CERIA</b>	Patrick	Monsieur	<b>RAFFIN</b>	Gilles
Monsieur	<b>CHAUTEMPS</b>	Patrick	Monsieur	<b>RAFFOUX</b>	Hubert
Monsieur	<b>COHARD</b>	Roger	Monsieur	<b>RAVIER</b>	Michel
Monsieur	<b>COHARD</b>	Gérard	Monsieur	<b>ROSSI</b>	Walter
Monsieur	<b>COMTE</b>	Pierre	Monsieur	<b>ROSSIGNOL</b>	Bernard
Monsieur	<b>CROUTEIX</b>	Michel	Madame	<b>ROYBON</b>	Michèle
Monsieur	<b>DELAPIERRE</b>	Cédric	Monsieur	<b>SAEZ</b>	Pierre-Louis
Monsieur	<b>ENGRAND</b>	Christophe	Madame	<b>SANTAIS</b>	Béatrice
Monsieur	<b>EXERTIER</b>	Pascal	Monsieur	<b>SANZONE</b>	Vincenzo
Madame	<b>GRANGEAT</b>	Magali	Monsieur	<b>SCHWARTZMANN</b>	Hervé
Monsieur	<b>GRANIER</b>	Serge	Madame	<b>SEAUVY</b>	Réjane
Monsieur	<b>GUILLAUD</b>	Jean-Pierre	Monsieur	<b>SIBUE</b>	Alain
Monsieur	<b>GUILLOY</b>	Alain	Monsieur	<b>STEFANI</b>	François
Monsieur	<b>HALLOSSERIE</b>	Jean-François	Madame	<b>TESSANNE</b>	Charlotte
Madame	<b>HUYGHE</b>	Sophie	Monsieur	<b>VAUSSENAT</b>	Stéphane
Madame	<b>JACQUEMET</b>	Dominique	Madame	<b>VENTURINI- COCHET</b>	Martine
Monsieur	<b>JOLY</b>	Serge	Monsieur	<b>VIRET</b>	Jacques

## **2- Election du Président**

2014- 002 (5.1)

M. Jean-Claude CADOUX, doyen d'âge, préside alors la séance et procède à l'élection du président, au scrutin secret. Mme SANTAIS présente la candidature de M. Christophe BORG.

Mme KOHLY, excusée, donne pouvoir à Mme JACQUEMET.

M. CARAGUEL, excusé, donne pouvoir à Mme MILLET.

M. MARET, excusé, donne pouvoir à M.GUILLUY.

Membres : 60  
Présents : 49  
Votants : 52  
Quorum : 31

Suffrages exprimés : 48  
Bulletin nul : 1  
Bulletins blancs : 3  
Majorité absolue : 25

M. Christophe BORG recueille 48 voix. Il obtient la majorité absolue, il est élu président et est immédiatement installé dans cette fonction.

M. Borg remercie l'assemblée et lève les doutes quant à l'avenir du syndicat, notamment s'agissant de la conservation du mode de collecte sélective en triflux et malgré le passage en conteneurs semi-enterrés « ordures ménagères » pour un certain nombre de communes iséroises. En effet, la position de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est assouplie et M. BORG remercie M. Roger COHARD pour son intervention en faveur du SIBRECSA.

### **3- Election des Vice-présidents**

2014-003(5.3)

Le Président nouvellement élu procède à l'élection des 2 Vice-présidents du SIBRECSA. Le comité syndical décide, à l'unanimité de procéder aux votes à main levée.

M. Alain SIBUÉ est élu 1<sup>er</sup> vice-président, à 51 votes pour et 1 abstention.

M. Bernard ROSSIGNOL est élu 2<sup>ème</sup> vice-président, à 51 votes pour et 1 abstention.

Les 2 vice-présidents sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

### **4- Composition du Bureau**

2014-004 (5.3)

Selon les statuts du SIBRECSA, le bureau est composé de 12 membres dont le président et les deux vice-présidents, à l'unanimité :

- M. Christophe BORG, président
- M. Alain SIBUE, 1<sup>er</sup> vice-président
- M. Bernard ROSSIGNOL, 2<sup>ème</sup> vice-président
- M. Stéphane VAUSSENAT, délégué Le Grésivaudan
- M. Michel BELLIN-CROYAT, délégué Le Grésivaudan
- M. Yannick BOUCHET BERT PEILLARD, délégué Le Grésivaudan
- Mme Béatrice SANTAIS, déléguée Cœur de Savoie
- M. Jean-François MOLLARD, délégué Cœur de Savoie
- M. Yves MANDRAY, délégué Cœur de Savoie
- M. Ludovic LAMBERT, délégué Cœur de Savoie
- M. Jean-Philippe MENEHIN, délégué Cœur de Savoie
- Mme Régine MILLET, déléguée Le Grésivaudan

### **5- Délégations du Comité Syndical au Président**

2014-005 (5.5)

En application de l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical donne délégation au président, à l'unanimité, pour :

- Procéder, dans les limites fixées par le conseil syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Passer les contrats d'assurance,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, qu'il choisit,

- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou le défendre dans les actions intentées contre lui, devant les juridictions administratives et judiciaires, tant en première instance, appel et cassation, et se constituer partie civile, au nom du syndicat, en y incluant la demande d'indemnisation des préjudices et dommages subis,
- Agréer les sous-traitants des entreprises titulaires de marchés publics,

#### **6- Indemnités de conseil au Trésorier**

2014-006 (4.4)

En application de l'arrêté du 16 décembre 1983, le SIBRECSA sollicite Monsieur le Trésorier pour lui fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. En considération, Monsieur le Trésorier est rémunéré pour ces prestations.

Le comité, à 50 voix pour et 2 abstentions, décide de lui accorder une indemnité égale au maximum autorisé et de prévoir les crédits au budget.

**Présentation du SIBRECSA** : un power point est présenté par Mme BURDY, le document est disponible sur demande.

*DIFFUSION* : délégués du SIBRECSA, présidents des communautés de communes, maires des communes du Sibrecsa, Trésorier, 1 ex. en Préfecture, 1 ex. archive, 1 ex. pour l'affichage.